

Réf dossier : 2815
N° ordre de passage : 30
N° annuel : C2018_0348

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Métropole peut cependant mener à terme les procédures engagées par les communes, et prescrire des procédures d'évolution légères des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2014, et a fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du Conseil métropolitain en date du 29 juin 2015, d'une révision simplifiée en date du 12 décembre 2016 et d'une modification simplifiée n° 2 en date du 29 mai 2017.

Par courrier en date du 18 octobre 2017, la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour mener une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

L'objectif de cette procédure est de modifier le PLU pour permettre la création d'une opération d'aménagement commercial en supprimant l'emplacement réservé n° 4.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée en amont de la mise à disposition par courrier en date du 2 mars 2018.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016.

L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été inséré dans le journal Paris Normandie le 5 mars 2018, mis en ligne sur le site Internet de la Métropole et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de la commune concernée.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2018 inclus à la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et au siège de la Métropole Rouen Normandie. Des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur les sites Internet de la commune et

de la Métropole Rouen Normandie, et le dossier de modification simplifiée a également été mis en ligne.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie ainsi que de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime ont adressé un avis favorable à la Métropole Rouen Normandie respectivement en date des 16 mars et 26 mars 2018.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a émis également un avis favorable le 16 mars 2018.

Par décision du 26 février 2018 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui avait été saisie le 20 décembre 2017 par la Métropole Rouen Normandie, ce dossier n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

À la fin de la mise à disposition du public, aucune remarque n'a été annotée dans les registres.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf telle que présentée lors de la mise à disposition du public.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40, L 153-45 à L 153-48,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil en date du 12 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en date du 10 juillet 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, et a fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du Conseil métropolitain en date du 29 juin 2015, d'une révision simplifiée en date du 12 décembre 2016 et d'une modification simplifiée n° 2 en date du 29 mai 2017,

Vu le courrier de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en date du 18 octobre 2017 sollicitant la Métropole Rouen Normandie pour engager la modification simplifiée n° 3 du PLU,

Vu l'arrêté N° 17-288 de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie du 20 décembre 2017 prescrivant la modification simplifiée n° 3 du PLU de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu la notification du dossier aux Personnes Publiques Associées et les avis favorables réceptionnés par la Métropole et joints au dossier,

Vu la décision du 26 février 2018 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ce dossier

n'est pas soumis à l'évaluation environnementale,

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 3 de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf du 19 mars au 19 avril 2018 inclus à la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et à la Métropole (le 108, 108 allée François Mitterrand CS 50589 76006 Rouen) et en l'absence d'observation dans les registres,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf annexé,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf concerne la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation et du règlement graphique et écrit du PLU conformément à l'article L 153-45 du Code de l'Urbanisme,
- que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été notifié aux Personnes Publiques Associées et à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf en date du 2 mars 2018 et que cette consultation a donné lieu à trois avis favorables,
- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, intégrant l'exposé de ses motifs, a été mis à disposition du public du 19 mars au 19 avril 2018 inclus dans des conditions lui permettant de formuler ses observations et qu'aucune annotation n'a été relevée sur les registres,
- qu'à l'issue de cette mise à disposition, un bilan a été établi et qu'au regard de ce dernier, le projet de modification ne nécessite pas d'adaptation particulière,

Décide :

-
- après la présentation du bilan, d'approuver le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé par Madame la Préfète de Seine-Maritime,

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le

ID : 076-200023414-20180625-C2018_0348-DE

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ainsi que d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,

- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, et sera transmise avec le dossier approuvé aux Personnes Publiques Associées.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 20 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018**LISTE D'EMARGEMENT****Etaient présents :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20 h 05, M. BARON (Freneuse) à partir de 18 h 19, M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20 h 45, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 12, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18 h 09 et jusqu'à 20 h 30, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18 h 14 et jusqu'à 20 h 32, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20 h, M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18 h 08 et jusqu'à 19 h, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19 h 59, M. DUBOC (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 38 et jusqu'à 20 h 43, Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 18, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18 h 06, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 09, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN jusqu'à 20 h (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h 27, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 06, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) à partir de 18 h 07, M. LETAILLER (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) à partir de 18 h 06 et jusqu'à 20 h 09, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 19 h 30, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 19 h 08, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville),

M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), M. THORL (Le Mesnil-Estard) jusqu'à 20 h 30, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 21 h 09, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme BARRIS, Mme BALLUET (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 20 h 05, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. DUBOC, Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme TOCQUEVILLE, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme PIGNAT, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LABBE, Mme BUREL M. (Cléon) par Mme TOUTAIN jusqu'à 21 h 09, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, M. CHABERT par M. RENARD à partir de 20 h 32, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par Mme GOUJON à partir de 20 h 30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DELALANDRE par M. DEMAZURE à partir de 19 h, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. ANQUETIN, M. DUCABLE (Isneauville) par M. HOUBRON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE jusqu'à 20 h 45, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, Mme GOUJON par M. OBIN jusqu'à 19 h 18, M. GRENIER (Le Houlme) par M. GUILLOT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F., Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), par Mme FLAVIGNY, M. JAOUEN (La Londe) par M. BARON à partir de 18 h 19, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER, M. LAUREAU par M. BELLANGER à partir de 19 h 27, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme KREBILL, M. MARTINE (Malaunay) par M. GLARAN, Mme MASURIER (Maromme) par M. LAMIRAY, Mme MILLET (Rouen) par M. MOREAU, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE à partir de 19 h 30, M. OVIDE (Cléon) par M. MERABET, M. PENNELLE (Rouen) par M. GOURY jusqu'à de 19 h 08, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. LANGLOIS, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BURES (Rouen), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen),